

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le 02 décembre 2019 a lieu une séance extraordinaire du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00, à la salle Marguerite L. Grégoire, lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents :

Les conseillers suivants: madame Louise Veilleux, madame Odette Dumont, et messieurs Jean-Marie Gilbert, Donald J Philippe, François Poirier, Dany Lavoie formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Mylène Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, agit comme secrétaire d'assemblée.

18 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-121

Après lecture, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'adopter l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019

2019-122

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter le procès-verbal du 4 novembre 2019

Adopté à l'unanimité

3. Adoption des comptes à payer

2019-123

Il est proposé par le conseiller François Poirier d'adopter les comptes à payer du mois de novembre 2019 au montant total de 54,653,91\$

Adopté à l'unanimité

4. Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

4.1 Résultat des Fleurons du Québec pour la Municipalité d'Auclair:

Monsieur Jean-Marie Gilbert est allé à la soirée de dévoilement des résultats pour les Fleurons du Québec. La Municipalité d'Auclair s'est démarquée dans la catégorie des municipalités de 5000 habitants et moins comme était celle qui avait le plus amélioré son pointage. La Municipalité s'est vue décerner le prix suivant : Les services d'un architecte-paysagiste d'une durée de 14 heures pour 2020.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

4.2 Demande de financement Fonds Jeunesse Témiscouata

2019-124

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Jeunesse Témiscouata est un organisme qui vise à favoriser la venue et le retour de jeunes diplômés âgés entre 18 et 35 ans;

CONSIDÉRANT le manque de main d'œuvre actuel et à venir;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Jeunesse Témiscouata a un impact direct sur la présence en région d'une main-d'œuvre qualifiée;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par madame Odette Dumont et adopté à l'unanimité des conseillers présents de remettre un montant de 0,25\$ par habitant (458) soit un montant de 114,50\$ au fonds Jeunesse Témiscouata.

5. Affaires nouvelles

5.1 Taxes municipales impayées

Le conseil a décidé de ne pas continuer dans le processus de vente pour taxes pour l'année 2020. Aucune liste ne sera publiée pour les taxes non payées.

5.2 Fonds local de projet structurant – projet de résolution

A été abrogé de l'ordre du jour car déjà réglé à la réunion du 4 novembre

6. Direction-générale,

6.1 Adoption du budget société d'habitation

2019-126

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter le budget révisé 2019 de la société d'habitation.

6.2a Entente inter municipale – centre de coordination – mesures d'urgence

2019-127

ATTENDU QUE les organismes participants désirent se prévaloir des articles 468 et les suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ chapitre C-19) et des articles suivants du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27-1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide municipale en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Auclair désire adhérer à l'entente inter municipale de la MRC de Témiscouata.

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par le conseiller François Poirier et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à l'entente inter municipale.

6.2b Entente relative à l'utilisation des locaux des écoles de la commission scolaire du Fleuve et des Lacs à des fins de services aux sinistrés

2019-128

ATTENDU QUE La Municipalité d'Auclair utilisera les locaux de la commission scolaire en cas de problématique concernant la sécurité civile;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

ATTENDU QUE la Commission Scolaire désire prêter ses locaux à la Municipalité et que ces derniers seront laissés à la disposition de la Municipalité qui agira en collaboration avec le ministère de la Sécurité civile, la Croix-Rouge, le CLSC du Témiscouata ainsi qu'avec tous les autres organismes qui apporteront de l'aide aux personnes touchées par le sinistre;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par le conseiller François Poirier et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à l'entente relative à l'utilisation des locaux des écoles de la commission scolaire du Fleuve et des Lacs à des fins de services aux sinistrés

6.3 Résolution pour la participation de la municipalité au montant de 4525,66\$ pour le montant de 23 000\$ à recevoir du soutien aux projets structurants pour le projet d'aire de jeux au camping

2019-129

ATTENDU QUE le comité de développement économique d'Aucclair a fait une demande au soutien aux projets structurants pour le projet d'aire de jeux au camping;

ATTENDU QUE le comité des loisirs a présenté le projet au CDE d'Aucclair et que ce projet a pour but de rendre l'aire de jeux plus sécuritaires et de s'adapter aux besoins de la population ainsi que des gens qui fréquentent le camping.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Dany Lavoie et adopté à l'unanimité des conseillers présents de faire une résolution pour soutenir le projet et de réitérer son engagement financier envers le projet.

6.4 Résolution autorisant un montant pour dépenses pour la Direction générale.

2019-130

CONSIDÉRANT QUE certaines situations urgentes peuvent se produire de manière rapide et imprévisible

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale peut avoir à prendre des décisions que ce soit au niveau de bris d'équipements ou ayant égard à la sécurité et/ou l'intégrité des citoyens.

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale de par ses fonctions est apte à prendre des décisions concernant le quotidien et le bon fonctionnement de la Municipalité.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de dépenses de 5000\$ à la Directrice générale sans devoir convoqué une réunion du conseil.

6.5 Résolution pour l'horaire annuelle des réunions du conseil pour l'an 2020

2019-131

Il est proposé par Dany Lavoie et adopté à l'unanimité des conseillers présents, l'horaire suivant pour les réunions du conseil pour l'année 2020

Mercredi le 8 janvier 2020
Lundi le 03 février 2020
Lundi le 02 mars 2020
Lundi le 06 avril 2020
Lundi le 04 mai 2020
Lundi le 01 juin 2020
Lundi le 06 juillet 2020
Lundi le 03 août 2020
Mardi le 08 septembre 2020
Lundi le 05 octobre 2020
Lundi le 02 novembre 2020
Lundi le 07 décembre 2020

4007

Paraphes

 B.P.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

6.6 Résolution pour l'horaire de fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes 2019/2020

2019-132

Il est proposé par François Poirier et adopté à l'unanimité des conseillers présents l'horaire de fermeture suivant pour la période des fêtes 2019-2020 soit du vendredi 20 décembre à 11h30 au 03 janvier 2020 inclusivement

6.7 Rapport d'intérêt pécuniaire pour les membres du conseil

Les membres du conseil ont remis leur rapport d'intérêt pécuniaire pour 2020.

6.8 Renouvellement des conseillers aux différents comités.

Aucun changement n'a été apporté

6.9 Avis de motion pour adoption du règlement budgétaire et taux de taxes

Il a été décidé d'adopter par résolution le budget et le taux de taxes à la réunion spéciale prévue le 17 décembre 2019.

6.10 Réunion spéciale pour adopter le budget le 17 décembre 2019

La date de la réunion spéciale pour l'adoption du budget est annoncée pour le 17 décembre 2019

6.11 Résolution pour adoption des états financiers de la CDE de décembre 2018.

2019-133

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la CDE ont été adoptés par cette dernière et qu'elle aurait dû également être adoptée par la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE pour la firme comptable pour question de conformité les états financiers doivent également être adoptés par la Municipalité

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par Jean-Marie Gilbert et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les états financiers de la CDE de décembre 2018.

6.12 Résolution pour entériner l'entente avec la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac pour le chef pompier

2019-134

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac se retrouve sans chef pompier à compter du 15 décembre suite à la démission effective du chef pompier, monsieur André Langlais, la municipalité de Saint-Juste-du-Lac doit confier la direction de leur brigade à un chef externe;

ATTENDU QUE Les municipalités d'Aucclair et de Lejeune sont déjà parties prenantes dans une entente d'entraide automatique pour le combat des incendies et que leur chef respectif accepterait de prendre en charge de la brigade

ATTENDU QUE les représentants du service incendie souhaiteraient être dirigés par le chef pompier de la municipalité d'Aucclair de préférence, étant leur voisins immédiats.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac s'engage à défrayer les coûts de cette prise en charge par le chef pompier de Auclair

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Donald J Philippe et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente avec la municipalité de Saint-Juste-du-Lac afin que le chef pompier de la Municipalité d'Auclair assure l'intérim en attendant que la situation soit régularisée à la municipalité de Saint-Juste-du-Lac.

6.13 Résolution pour l'embauche d'un responsable du chalet des loisirs pour la période hivernale 2019-2020

2019-135

Il est proposé par Dany Lavoie et adopté à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat avec madame Caroline Lemay qui en était responsable en 2018-2019 pour la période hivernale **2019-2020**

6.14 Résolution pour renouvellement du contrat d'entretien des infrastructures d'acqueducs et égouts par la firme Écol'eau pour 2020

2019-136

Il est proposé par Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat avec la firme Ecol'eau pour l'année 2020 pour l'entretien des équipements d'aqueduc et égouts

6.15 Salaire des élus pour 2020

2019-137

Il est proposé par Jean-Marie Gilbert et adopté à l'unanimité des conseillers présents de conserver les mêmes salaires qu'en 2019

7. Urbanisme

7.1 Demande de dérogation mineure

Une demande de dérogation mineure au 349 chemin du rang Saint-Grégoire Sud a été demandée par le propriétaire. En attente de la conclusion de l'inspecteur Municipal pour l'affichage tel que requis par la loi.

8. Voiries et travaux

8.1 TECH 2019-2023 au montant de 819 592\$

2019-138

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

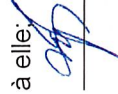
PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par Donald J Philippe et adopté à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

4009

Paraphes

 **BB**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

8.2 Résolution d'appui pour demande de nouveaux fonds pour financer la réfection du réseau routier local.

2019-139

Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de François Poirier et adopter à l'unanimité des conseillers présents, **IL EST RÉSOLU**

QUE la municipalité de Auclair appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Auclair participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR
QUE la directrice générale, madame Mylène Boucher soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

Varia :

Taxes pour roulotte en permanence, relancer Mathieu Lehoux de la MRC à ce sujet
5 à 7 Archives du Jal. Les citoyens sont invités à venir en grand nombre

Période de questions :

Plusieurs citoyens ont discuté avec le conseil et ont manifesté leur mécontentement concernant le déneigement et l'entretien des routes et rangs.

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h00

Proposé par la conseillère Louise Veilleux

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Bruno Bonesso, maire


Mylène Boucher, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe